

PROPOSITIONS

POUR LE

DEVELOPPEMENT

DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

CONTRIBUTION COMMUNE
du regroupement des acteurs
de l'ECONOMIE NUMERIQUE



Juin 2009

ETRE FORCE DE PROPOSITION

La présente proposition synthétise les travaux menés par 9 groupements représentatifs du secteur de l'Economie Numérique et ont été coordonnés par Syntec informatique et l'ACSEL.

Les organismes signataires représentent près de 1 500 entreprises issues des secteurs des usages et contenus numériques à fortes valeurs ajoutées et du secteur télécom.

L'Economie Numérique au sens large, incluant la filière TIC et le commerce en ligne, représente désormais en France plus de 100 milliards d'euros, soit 7% du PIB français, et emploie des centaines de milliers de collaborateurs – le secteur Logiciels & Services employant 370 000 collaborateurs en France, les opérateurs télécom près de 100 000.

ACSEL – Association de l'Economie Numérique - Lieu d'échange et de propositions, l'ACSEL regroupe des entreprises et organismes qui ont pour ambition de réfléchir à l'impact des technologies émergentes dans le développement de l'économie et les évolutions des usages et des comportements.

L'ACSEL est présidée Pierre KOSCIUSKO-MORIZET, PDG de PriceMinister

AFNET – L'Association Francophone des Utilisateurs du Net accompagne activement les entreprises, les institutions, les salariés et les citoyens pour une appropriation durable des nouvelles technologies de l'information.

L'AFNET est présidée par Pierre FAURE, Directeur e-Business & CRM de Dassault Aviation

APECA – L'Association des Professionnels Européens de la Carte d'Achat est une association interprofessionnelle dédiée à la carte d'achat et à la dématérialisation des échanges inter-entreprise. C'est un lieu de concertation entre utilisateurs sur l'évolution des produits, la standardisation des échanges et l'organisation du marché.

L'APECA est présidée par Georges FISCHER, directeur délégué Direction des actions et coopérations internationales Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

ASIC – L'Association des Services Internet Communautaires est la première organisation française qui regroupe les acteurs du web 2.0 et qui vise à promouvoir le « nouvel » Internet.

L'ASIC est co-présidée par Giuseppe DE MARTINO, Directeur juridique et réglementaire de Dailymotion

FFT – La Fédération Française des Télécoms a pour objet de promouvoir le développement des communications électroniques et des entreprises du secteur, en favorisant l'innovation, l'emploi et la qualité du service rendu aux clients.

La FFT est présidée par Frank ESSER, PDG de SFR

GESTE – Le Groupement des Editeurs de Services en Ligne regroupe des éditeurs de contenus et de services en ligne issus des médias (presse, radios, télévision), ainsi que des éditeurs indépendants (pure-players Internet et éditeurs mobile). Le Geste a pour objet de créer les conditions économiques, législatives et concurrentielles indispensables au développement des services et éditions électroniques.

Le Geste est présidé par Philippe JANNET, PDG du Monde Interactif

GFII – Le Groupement Français de l'Industrie de l'Information regroupe les principaux acteurs publics et privés de l'industrie de l'information : producteurs d'information, éditeurs, serveurs, intermédiaires, diffuseurs d'information, prestataires, éditeurs de logiciels, bibliothèques et organismes acheteurs d'information.

Le GFII est présidé par Dominique VALLEE, Directeur Adjoint de l'information, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Renaissance Numérique – Renaissance Numérique est le Think Tank de l'Internet citoyen en France, créé en 2005 et composé des principaux dirigeants des entreprises de l'Internet en France et d'universitaires et chercheurs réputés. Ses membres se concentrent sur un objectif clair : contribuer à la réduction de la fracture numérique pour atteindre 80% des Français équipés et formés à l'usage d'Internet à l'horizon 2010.

Renaissance Numérique est co-présidée par Christine BALAGUE, Maître de Conférences à l'Université des Sciences et Technologies de Lille et professeur vacataire à HEC, et par Guillaume BUFFET, fondateur et dirigeant de l'agence Les Gentils.

Syntec informatique - Chambre Professionnelle des Sociétés de Conseil et de services informatiques, des Éditeurs de Logiciels et des sociétés de Conseil en Technologies, Syntec informatique représente 1 000 groupes et sociétés membres, soit près de 80% du chiffre d'affaires et des effectifs de la profession (370 000 collaborateurs, plus de 42 milliards d'euros de chiffre d'affaires).

Syntec informatique est présidé par Jean MOUNET, Vice-Président de Sopra Group

EXECUTIVE SUMMARY

ECONOMIE NUMERIQUES : 9 GROUPEMENTS REPRESENTATIFS S'ASSOCIENT POUR PROPOSER DES MESURES VISANT A DEVELOPPER LES USAGES ET CONTENUS NUMERIQUES

A l'heure où la crise économique mondiale rebat les cartes, la France doit se repositionner rapidement et accélérer la mutation économique et sociale qui lui permettra de bénéficier des effets de levier qu'offre le numérique. Les Technologies de l'Information et de la Communication représentent l'une des principales sources de compétitivité, d'innovation et de dynamisme économique. Elles rendent plus efficient le fonctionnement des organisations : entreprises, établissements publics, associations, de même qu'elles améliorent la vie quotidienne, le travail et les loisirs.

Bien que ce diagnostic soit partagé par de nombreux acteurs, la France accumule un retard en matière d'usages TIC et de mise en œuvre de politiques d'accompagnement.

Les organismes signataires du présent document appellent les pouvoirs publics français à reconnaître l'Economie Numérique comme un secteur stratégique et d'avenir et à mettre en œuvre rapidement des mesures afin d'accélérer le développement de l'Economie Numérique en France, véritable levier de la croissance du XXI siècle.

Ils saluent les premières mesures annoncées le 6 mai dernier par le Secrétariat d'Etat à l'Economie Numérique mais attirent l'attention des pouvoirs publics sur **la nécessité de mettre en place des mesures de soutien ciblant les usages et les contenus numériques** qui permettront de valoriser les infrastructures à haut débit et de renouer avec une croissance durable et profitable à tous les français.

Parmi les 13 propositions détaillées ci-dessous, les organismes signataires ont identifié d'un commun accord les quatre domaines d'intervention prioritaires suivants :

1. Accélérer la mise en œuvre de chantiers numériques à dimension sociétale afin de favoriser la démocratisation des usages du numérique dans les domaines de la santé, de l'éducation ainsi qu'auprès des populations défavorisées (Volet 1.0.)
2. Encourager la diffusion et la réutilisation des données publiques numériques (Volet 2.0.)
3. Accompagner la dématérialisation des échanges et des processus dans les PME françaises (Volet 3.1.)
4. Soutenir l'innovation des entreprises du secteur et l'e-transformation des entreprises usagères (Volet 4.2.)

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
PRE-REQUIS : ACCELERER LE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT	6
1.0 L'ETAT EXEMPLAIRE : ACCELERER LA MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS NUMERIQUES A DIMENSION SOCIETALE..	6
1.1. Moderniser le système d'information du système de santé français.....	6
1.2. Bâtir l' « Ecole Numérique ».....	7
1.3. Encourager la diffusion des usages du numérique chez les seniors et dans les foyers défavorisés	7
2.0 ENCOURAGER LA DIFFUSION ET LA REUTILISATION DES DONNEES PUBLIQUES.....	8
3.0 IMPULSER LE DEVELOPPEMENT DES USAGES DES TIC DANS LES PME FRANCAISES	9
3.1. Accompagner la dématérialisation des échanges et des processus dans les PME françaises.....	10
3.2. Encourager les investissements en e-commerce et CRM des PME françaises	10
4.0 SOUTENIR LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES DU SECTEUR	11
4.1. Favoriser la création d'entreprises internet/TIC citoyennes.....	11
4.2. Soutenir l'innovation des entreprises du secteur et l'e-Transformation des entreprises usagères	11
4.3. ISF TEPA.....	11
5.0 AUTRES MESURES SOUTENUES PAR LES ASSOCIATIONS SIGNATAIRES	12
Construire un cadre fiscal numérique.....	12
Créer un statut de « VIE Internet »	12
Favoriser la diffusion des œuvres musicales.....	12
Créer une TVA à taux réduit pour la diffusion de l'écrit sous forme numérique.....	13
LES ORGANISMES SIGNATAIRES	15

INTRODUCTION

La profession s'est mobilisée ces dernières années afin d'accompagner l'Etat français et les collectivités territoriales dans la définition et le déploiement de politiques de modernisation faisant appel aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Le Gouvernement a récemment reconnu la nécessité de mettre en œuvre une « *politique industrielle* » de l'Economie Numérique à part entière, en créant un Secrétariat d'Etat à l'Economie Numérique et en publiant en octobre 2008 un plan de développement de l'Economie Numérique. Partant du constat que la France a pris un important retard dans ce domaine, le *Plan France Numérique 2012* se donne pour objectif de « *replacer la France parmi les grandes nations numériques à horizon 2012* ». Les organismes signataires regrettent que les instances de gouvernance et les moyens annoncés dans ce plan n'aient toujours pas été mis en place.

Confronté à la crise sans précédent que traverse actuellement l'économie française, le Gouvernement a par ailleurs mis en place un plan de relance ambitieux qui vise à générer 0,9 point de croissance et créer environ 100 000 emplois. La part consacrée au financement de « *chantiers numériques* » dans ce plan reste toutefois minime alors que le secteur peut avoir un effet d'entraînement très fort sur les autres secteurs. L'impact des TIC sur la croissance et l'emploi est en effet double : contribution intrinsèque du secteur par sa croissance et sa dynamique de recrutement, et surtout effet induit par la diffusion des technologies dans tous les autres secteurs économiques, qu'elles contribuent à rendre plus productifs, plus innovants et donc plus compétitifs. Les TIC représentent ainsi pour toute l'économie une véritable opportunité de prendre de nouveaux leaderships, sur un plan local, national et supranational.

Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et bien d'autres pays ont apporté la démonstration qu'il existait un lien fort entre investissement en TIC, productivité et création d'emplois. S'inspirant des bonnes pratiques de ces pays qui ont investi massivement en TIC et mis en place des plans de relance « *offensifs* », **les organismes signataires appellent les pouvoirs publics à investir largement dans ce secteur stratégique et d'avenir.**

Les 13 propositions détaillées ci-dessous s'articulent autour de 4 axes d'intervention :

1. Accélérer la mise en œuvre de chantiers numériques à dimension sociétale
2. Encourager la diffusion et la réutilisation des données publiques
3. Impulser le développement des usages des TIC dans les PME françaises
4. Soutenir le financement des entreprises du secteur

La Fédération Française des Télécoms s'associe à cette initiative commune et souligne, dans un pré-requis, que toute ambition affichée en matière d'infrastructures doit être complétée par une politique structurée en matière d'usages numériques.

Ces propositions ont été soutenues par le secteur depuis huit ans et il devient urgent de les mettre en œuvre, en allouant au secteur des moyens à court terme, dans l'espoir d'obtenir les trois effets vertueux suivants :

- **Une modernisation des infrastructures de l'Etat ;**
- **Une modernisation de l'appareil productif français**
Il s'agit de projets de transformation et de rattrapage qui cherchent à combler le retard accumulé en France en matière de diffusion et d'usage des TIC – dont l'impact est direct et quantifiable sur le taux de croissance français. En modernisant un pan important de ses infrastructures, en encourageant l'investissement dans des produits à forte valeur ajoutée, l'Etat jouera un rôle exemplaire d'orientation et préparera la sortie de crise ;
- **Un effet direct sur l'emploi de la filière numérique**
En stimulant la demande du secteur et en soutenant le financement des entreprises de l'Economie Numérique, ces chantiers permettront enfin de soutenir l'emploi du secteur ; des emplois très qualifiés, porteurs et à forte valeur ajoutée.

PRE-REQUIS : ACCELERER LE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT

Avec plus de 18 millions d'accès haut débit à la fin du 1^{er} trimestre 2009 et un taux de pénétration de plus de 68 % des ménages, la France est dans le peloton de tête des pays européens en matière d'accès à Internet. Notre pays est aussi le leader mondial en matière d'abonnés à la téléphonie en VOIP et à la télévision sur ADSL. En revanche, l'usage de l'internet est encore insuffisant dans les PME et surtout dans les TPE.

Avec la montée en puissance des usages grand public, et notamment le développement exponentiel de l'image sur les réseaux, naissent de nouveaux besoins, tant au domicile, que dans l'entreprise, ou en situation de mobilité. C'est un nouveau défi économique et industriel qui est lancé : comment la fibre optique pour le fixe et les technologies mobiles de 3^{ième} et 4^{ième} générations pourront servir ces besoins et rencontrer véritablement un marché solvable ?

Les investissements considérables (près de 15 milliards d'euros d'ici la fin 2012) à mettre en œuvre par les opérateurs pour déployer et opérer les réseaux du très haut débit ne trouveront une légitimité économique que dans un développement massif de nouveaux usages rendus possibles par l'abondance de la bande passante.

C'est pour sortir de ce phénomène « *de poule et d'œuf* » que le plan « *France Numérique 2012* » a choisi de viser l'accès pour tous au haut débit et 4 millions d'abonnés fibre optique en fin de plan. Moyennant la mobilisation de nouveaux moyens, le Gouvernement a même décidé récemment de doubler cet objectif à 8 millions de prises optiques en fin 2012.

Cette ambition sur les infrastructures n'est toutefois réaliste que si elle s'accompagne d'un support réel des pouvoirs publics et d'une véritable politique des usages numériques. Les investissements considérables nécessaires pour déployer la fibre ne pourront en effet être réalisés qu'à plusieurs conditions :

- En libérant les déploiements dans les zones où les opérateurs ont un intérêt économique direct à déployer leurs réseaux en propre, ce qui passe notamment par la mise en place du cadre réglementaire, mais aussi par le fait que les gestionnaires d'immeubles avalisent l'arrivée de la fibre.
- En créant les conditions pour favoriser un modèle permettant à l'investissement des opérateurs de démarrer rapidement dans les zones les moins denses. A cet égard, il serait judicieux de mobiliser des ressources publiques, ce qui ne manquerait pas de créer un effet de levier.
- En étant un acteur exemplaire de l'e-transformation de l'administration et des services publics.

Contribution de la FFT

1.0 L'ETAT EXEMPLAIRE : ACCELERER LA MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS NUMERIQUES A DIMENSION SOCIETALE

1.1. MODERNISER LE SYSTEME D'INFORMATION DU SYSTEME DE SANTE FRANÇAIS

La filière TIC s'est engagée à apporter sa contribution à la **modernisation du système de santé français**. Elle considère, avec les pouvoirs publics, que la mise en œuvre de programmes ambitieux en matière de SIS revêt un caractère prioritaire et répond à une attente forte de tous les acteurs concernés : « *mettre les TIC au service de la coordination, de la pertinence et de la qualité des soins, dans le respect des droits des malades* ».

L'annonce de la **relance du dossier médical personnel (DMP)** mérite de ce point de vue d'être saluée. Les industriels de santé sont d'ores et déjà mobilisés sur ce projet d'envergure, abordé différemment, avec méthode et pragmatisme. Reste à en assurer le déploiement dans le respect des équilibres budgétaires. La filière s'intéresse parallèlement aux **réflexions en cours sur la télémédecine** et, en liaison avec l'Assurance maladie et les instances ordinales, à celles sur l'architecture du futur poste de travail du professionnel de santé, à son déploiement et aux services à valeur ajoutée qui pourraient lui être associés.

Ces grands projets devraient permettre à la France de rattraper le retard accumulé dans ces domaines et de rendre un service de meilleure qualité tant aux usagers qu'aux praticiens du secteur de la santé. Ils permettront également à l'Etat de jouer un rôle d'orientation stratégique en termes de promotion des usages aux côtés des industriels de la santé.

La profession estime toutefois que les ressources allouées dans le cadre du programme « **Hôpital 2012** », abondé à hauteur de 1,5 milliards d'euros, devraient être sensiblement augmentées et surtout davantage orientées vers de grands projets structurants afin d'éviter les risques de dilution des moyens.

Une incertitude règne également encore sur le montant et l'échelonnement des moyens qui seront dégagés pour le DMP. **Le secteur souhaite que, dans leur arbitrage, les pouvoirs publics prennent en considération l'impact bénéfique du chantier sur l'emploi de la filière : il appelle à une accélération de la mise en chantier des projets et à un déploiement de moyens significatifs pour les années 2009 et 2010.**

Contribution de Syntec informatique

1.2. BATIR L' « ECOLE NUMERIQUE »

La profession s'est fortement mobilisée lors de la phase d'étude d'un programme de déploiement du numérique dans les écoles françaises. La « *Mission e-Educ.* » a ainsi auditionné l'ensemble des acteurs concernés et a remis un rapport en mai 2008 au ministre de l'Education Nationale. Ce rapport présente les bases opérationnelles de la mise en œuvre du programme, chiffre l'investissement global du projet, propose la création d'une structure partenariale nationale visant à assurer le développement continu et équilibré du numérique et de ses usages dans l'espace éducatif des territoires.

Un premier pas encourageant a été fait : parmi les 1 000 projets du plan de relance dévoilé en février 2009, un volet concerne l' « *Ecole numérique* ». Le budget prévu de 50 millions d'euros permettra à 5 000 écoles rurales de bénéficier d'équipement en classes mobiles et ressources numériques et permettra de réduire les inégalités existantes en matière d'accès aux ressources et services numériques.

Il s'agit là encore d'un important projet de transformation de la société française qui doit être étendu aux autres écoles, puis aux collèges et lycées afin de :

- Donner à tous les élèves les instruments intellectuels de maîtrise des outils TIC ;
- Sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative - parents, élèves et professeurs, soit environ 30 millions de Français - à de nouvelles formes de relations pédagogiques dans le cadre d'un espace numérique de travail partagé ;
- Mettre à niveau les équipements des écoles françaises et en faire le lieu d'appropriation des usages des TIC comme source d'information, de communication et d'accès à la connaissance pour tous.

Ce chantier figure au nombre des grands chantiers du Plan Administration électronique 2012 considérés comme « *incontournables* ». La profession soutient ce projet de modernisation et souhaite que des moyens soient mis en place sur un horizon court terme (2009/2010).

Contribution de Syntec informatique

1.3. ENCOURAGER LA DIFFUSION DES USAGES DU NUMERIQUE CHEZ LES SENIORS ET DANS LES FOYERS DEFAVORISES

a. Favoriser les usages du numérique chez les seniors

Objet principal : Bien vieillir, c'est rester jeune plus longtemps. Le numérique est aujourd'hui un moyen de rester connecté avec le monde et les autres. C'est un outil de maintien de l'autonomie de chacun et de lutte contre l'isolement. Aujourd'hui parmi les 40% de français non équipés, le segment « senior » représente environ 8 millions de foyers. Il s'agit donc de créer les conditions qui faciliteront cette mutation. C'est un défi pour notre société de plus en plus « *vieillissante* ».

Objectifs : Cette mesure consiste à proposer aux ménages seniors non connectés à internet une offre de services à la personne d'une durée de trois ans, intégrant une connexion internet, la formation assistance et la mise à disposition

d'un PC, le tout pour un prix de 30 euros par mois. Les prestations de mise à disposition du PC et de sa maintenance, de formation et d'assistance entrent dans le champ des services à la personne et seront éligibles au mécanisme de réduction d'impôt.

Le Secrétaire d'Etat chargé de l'emploi, Laurent Wauquiez, a annoncé, le 24 mars 2009, le lancement d'un nouveau plan de développement des services à la personne, qui inclut la mise en œuvre du projet « *Internet pour tous* », inscrit dans le plan France Numérique 2012, afin de permettre aux ménages seniors d'accéder à internet par une offre de services à la personne sur le principe de la mesure ci-dessus. Les mesures du Gouvernement consistent en une expérimentation sur 10 000 personnes dans 5 à 6 départements pour une durée de 12 mois. Renaissance Numérique demande que ce programme ne reste pas à un stade d'expérimentation (qui ne réduira pas la fracture numérique chez les seniors), mais qu'il soit étendu à 1 million de seniors en France.

Cibles : Seniors

Période concernée / Délai de mise en œuvre : 1 an

Budget : 360 millions d'euros sur un an

Impact : Création de plusieurs milliers d'emplois dans les services à la personne, directs et indirects

Impact sur la diminution de la fracture numérique : 1 million de seniors sortis de l'isolement pour nouer des contacts, bénéficier de services et effectuer des démarches autonomes.

b. Favoriser l'équipement en ordinateurs et la formation aux NTIC des foyers défavorisés

Objet principal : La fracture numérique aggrave la fracture sociale, notamment en période de crise pendant laquelle les chômeurs ont un besoin accru d'informations et de connexions à des sites spécialisés dans la recherche d'emploi. De même, les enfants des foyers à faibles revenus doivent pouvoir eux aussi accéder à la société de l'information pour leurs études.

Objectifs : Bâtir une plateforme Web organisant la filière de reconditionnement autour du label ordi 2.0, pour équiper 150 000 foyers défavorisés la 1^{ère} année et 500 000 foyers en cinq ans. Mise en place opérationnelle sur le Grand Lyon, la Région Parisienne, Marseille et Lille. La formation serait prise en charge à 50% par l'Etat et à 50% par les collectivités locales.

Cibles : Foyers défavorisés, collectivités locales, associations, écoles

Période concernée / Délai de mise en œuvre : 24 mois

Budget : Investissement (structure, site Web, communication, formation) de 1 million d'euros.

Trois avantages majeurs : Accès à un équipement à bas prix grâce à l'économie solidaire, respect de l'environnement et de la Directive Européenne sur le traitement des équipements électriques et électroniques (DEEE), développement d'emplois pour des personnes peu qualifiées ou en réinsertion sociale

Mise en œuvre : Rentrée 2009

Contribution de Renaissance Numérique

2.0 ENCOURAGER LA DIFFUSION ET LA REUTILISATION DES DONNEES PUBLIQUES

Objectifs de la mesure : « *Les informations émanant du secteur public constituent une matière première importante pour les entreprises pour créer des produits ou services à valeur ajoutée et développer de nouvelles activités économiques. L'exploitation des contenus produits par les administrations présente en particulier de réels enjeux pour le développement de l'Economie Numérique* ». [Paragraphe extrait de la lettre de mission d'investigation et d'analyse, confiée par Christine Lagarde à l'Inspection générale des Finances et au Conseil Général de l'Industrie, de l'Energie et des Technologie concernant la mise en place d'un portail unique donnant accès aux informations publiques].

Aux Etats-Unis, l'équipe du Président Obama en charge des Technologies de l'Information vient de lancer un projet très ambitieux. Le site data.gov met en ligne, depuis la fin du mois de mai 2009, l'ensemble des informations collectées par le Gouvernement. Ce qui permettra ainsi l'agrégation de ces données pour offrir de nouveaux services.

Jalons principaux : De nombreuses initiatives ont été prises ces derniers mois en France pour favoriser la réutilisation des données publiques : nomination de personnes responsables de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA), au sein des ministères, des préfectures, des

villes de plus de 10 000 habitants, des conseils régionaux, des conseils généraux ; définition d'un cadre général de licences type par l'Agence du Patrimoine Immatériel de l'Etat ; mission sur la création d'un portail unique donnant accès aux informations publiques.

Projets : Il est important que le mouvement, qui s'inscrit dans une dynamique européenne, s'accélère aujourd'hui en France. Il convient donc de :

- Poursuivre les objectifs du plan France Numérique 2012 dans le cadre des travaux de l'Agence du patrimoine immatériel de l'État (APIE) :
 - En mettant en place rapidement des licences de réutilisation dans tous les organismes publics concernés ;
 - En définissant des principes de tarification permettant le développement du marché et l'émergence de nouveaux acteurs ;
 - En mettant en œuvre rapidement le portail d'accès aux informations publiques afin de faire connaître ces informations et de stimuler la création de nouveaux services ;
- Accélérer la publication et la mise en œuvre de règles claires et opérationnelles (par exemple un modèle de licence), permettant à des acteurs privés de signer des licences de réutilisation des données publiques culturelles, et la définition d'un cadre administratif leur permettant de verser le montant de ces licences aux organismes publics.

Impact : L'*Office of Fair Trading* a publié en 2006 une étude très complète des marchés britanniques des données publiques et de leur réutilisation par le secteur privé. Cet organisme indépendant conclut, au terme d'une analyse strictement économique, que « *les pratiques commerciales restrictives des organismes publics* » producteurs de données induisent un manque à gagner d'environ 1 milliard de livres pour l'économie nationale.

Le marché actuel de l'information professionnelle issue directement ou indirectement de l'information publique est évalué, par le GFII, à environ 700 millions d'euros. En suivant les mêmes méthodes de calcul que l'organisme britannique, on peut estimer le manque à gagner à environ 600 millions d'euros, soit un marché potentiel de l'information publique d'environ 1,3 milliard d'euros.

La facilitation de la réutilisation des données d'état-civil par les opérateurs privés dans le cadre d'accord de licence avec les archives permettrait notamment :

- Aux collectivités locales d'amortir une partie du budget consacré à la numérisation de données d'archives grâce au versement de licences, sans déroger à leur mission de service public (coexistence de sites publics gratuits et de sites à vocation commerciale payants) ;
- De numériser pour le compte des archives départementales les documents d'archives encore non traités (emplois directs pour superviser les opérations de numérisation, économies budgétaires pour les départements ou services publics concernés) ;
- De lancer un projet industriel d'indexation des données afin d'en permettre une recherche par mots clés pour une utilisation simple et pratique par le grand public (création d'emplois indirects auprès des prestataires d'indexation et ou d'associations partenaires) ;
- De promouvoir de façon significative les services de généalogie auprès du grand public en vue de les faire connaître pour en développer les pratiques et les usages (soutien de l'écosystème prestataires techniques / web designers / publicité en ligne) ;
- De valoriser un gisement de croissance économique numérique aujourd'hui sous-exploité : à qualité de documents d'archives équivalente, on estime que le marché de la généalogie en ligne est jusqu'à 10 fois plus développé au Royaume-Uni qu'en France en termes de chiffre d'affaires et d'emplois directs ou induits générés par les opérateurs privés. C'est également le 2nd loisir en ligne le plus populaire de ce pays.

La mise à disposition pour réutilisation des données publiques et des données culturelles favorisera le développement de l'Economie Numérique en facilitant la constitution de nouveaux services.

Contribution commune du Geste et du GFII

3.0 IMPULSER LE DEVELOPPEMENT DES USAGES DES TIC DANS LES PME FRANCAISES

3.1. ACCOMPAGNER LA DEMATERIALISATION DES ECHANGES ET DES PROCESSUS DANS LES PME FRANÇAISES

Objet principal de la mesure: Proposer un diagnostic court de dématérialisation des processus. Pour les PME, la principale difficulté quant à l'intégration des processus dématérialisés tient au fait qu'elles ont du mal à définir les priorités, à maîtriser les choix et à mesurer les retombées. Des « *diagnostics courts* » (3 à 4 jours) leur permettraient de disposer d'une véritable feuille de route leur permettant d'aborder la dématérialisation de manière plus rassurante.

Objectifs : Contribuer à l'intégration de la dématérialisation dans les PME. Relancer les activités de conseil dans le domaine.

Cibles : PME-PMI, plutôt dans la tranche 20 à 200 salariés export

Période concernée / Délai de mise en œuvre : 2-3 ans / quelques mois

Ressources nécessaires : Procédure qui a déjà existé au sein des Fonds Régionaux d'aide au conseil (FRAC). Budgets existants là où le FRAC existe encore

Partenaires : État, Région, Chambres de commerce, conseils, APECA

Budget : Le coût d'un diagnostic est de l'ordre de 20 k€, à négocier avec la profession du conseil ; subventionné à 80 %

Financeurs potentiels : Etat/région

Indicateurs : Nombre de diagnostics

Impact : Meilleure insertion des TIC dans les entreprises

Contribution de l'APECA

3.2. ENCOURAGER LES INVESTISSEMENTS EN E-COMMERCE ET CRM DES PME FRANÇAISES

Les pouvoirs publics ont mis en œuvre une politique très volontariste ces dernières années afin d'accompagner et soutenir les PME françaises. Elles forment en effet le cœur de notre tissu industriel et sont un gisement d'innovation et d'emploi. Elles souffrent toutefois autant, sinon plus, que les grandes entreprises des conditions économiques dégradées et requièrent la mise en œuvre de mesures d'accompagnement ciblées.

Le passage à l'Economie Numérique et l'appropriation des nouvelles technologies apparaît comme une condition *si-ne qua non* du développement et de la plus grande compétitivité des PME françaises tant ils favorisent le travail en réseau et l'ouverture vers de nouveaux marchés. Les TIC permettent en effet de :

- Gagner du temps et de réduire les erreurs dans les commandes, les livraisons ou la conception des systèmes ;
- Repenser le mode de fonctionnement interne des entreprises pour l'optimiser et gagner en compétitivité ;
- Favoriser l'adoption de standards internationaux et l'intégration des entreprises dans l'économie nationale et mondiale.

De nombreuses études ont pourtant mis en lumière l'important retard des PME françaises en matière d'usage des TIC, et plus particulièrement d'usages à forte valeur ajoutée, tels que les usages de Logiciels & Services (CF. indicateurs INSEE / EUROSTAT). Ce retard pris peut en expliquer bien d'autres et notamment :

- Une difficulté structurelle des PME françaises à grossir ce qui se manifeste par un manque d'entreprises de taille intermédiaire dans le tissu économique français ;
- Le difficile accès des PME françaises à de nouveaux marchés et notamment aux marchés internationaux. En France, seul un très petit nombre de grandes entreprises a su développer une activité d'exportation (cf. indicateurs Douanes / INSEE).

Il faut donc concrétiser d'urgence ce qui avait été prévu dans le plan Economie numérique 2012, c'est-à-dire mobiliser les réseaux d'appui aux entreprises pour « *indiquer aux PME les bonnes pratiques et les initier aux usages en matière de TIC* », et se donner des objectifs chiffrés en termes d'équipement et d'usage d'outils informatiques à forte valeur ajoutée tels que les outils e-commerce et CRM.

Pour ce faire, la filière préconise l'extension d'un dispositif existant, le « **crédit d'impôt aux entreprises qui investissent dans les nouvelles technologies** » (loi de finance 2004-1485), pour une durée de 12 mois, en modifiant le périmètre pour cibler et ne couvrir que les dépenses dans des outils de vente en ligne, des outils CRM et des

prestations de déploiement et formation sur ces outils. Les entreprises éligibles compteraient 10 à 250 employés pour les investissements en outils/prestations e-commerce, 100 à 250 employés pour les investissements en outils/prestations CRM.

Contribution de Syntec informatique

4.0 SOUTENIR LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES DU SECTEUR

4.1. FAVORISER LA CREATION D'ENTREPRISES INTERNET/TIC CITOYENNES

Objet principal : Si nombreux sont ceux qui se plaignent de l'absence d'un « *Google à la Française* », il est rare d'entendre des propositions favorisant une dynamique de création d'entreprises « *start-ups* » internet en France. Et pourtant, l'excellence française en termes d'ingénieurs et de développeurs est mondialement reconnue. La crise actuelle va renforcer le phénomène, rendant quasiment impossible tout projet de création d'entreprise dans le domaine (projet la plupart du temps « non brevetables »), en l'absence de capitaux risqueurs prêts à s'impliquer dans la création de start-ups internet françaises.

Objectifs : Mise en place d'un fonds d'investissement public, piloté par le Secrétariat d'Etat au développement de l'Economie Numérique, soutenant la capitalisation des jeunes pousses dont les projets favorisent les usages et les contenus numériques en France et définissant des critères citoyens complémentaires à la simple analyse d'un « business plan » (création d'emplois, écocitoyenneté, etc.). Mise en place d'un comité de sélection et d'accompagnement mixte Etat /Entrepreneurs.

Cibles : Jeunes entreprises TIC

Période concernée / Délai de mise en œuvre : 24 mois

Budget : Capacité d'investissement du fonds : 150 millions d'euros

Nombre d'emplois créés : 30 000 en 24 mois

Mise en œuvre : Rentrée 2009

Contribution de Renaissance Numérique

4.2. SOUTENIR L'INNOVATION DES ENTREPRISES DU SECTEUR ET L'E-TRANSFORMATION DES ENTREPRISES USAGERES

Proposition à mettre en place en collaboration étroite avec Oséo et les pôles de compétitivité dédiés à la filière numérique

Objet principal : Elargir le statut de Jeune Entreprises Innovantes (JEI) à toute Entreprise qui entreprend des investissements Innovants (EI).

- Afin d'encourager notamment les politiques d'e-transformation des entreprises, le statut pourrait prendre effet à compter du moment où la société réunit l'ensemble critères et non pas à sa date de création comme actuellement.
- Le statut d'Entreprise Innovante pourrait être attribué aux entreprises qui s'engagent à réaliser des dépenses en Recherche et Développement dans le cadre de projets d'innovation technique mais aussi d'usage et de pratiques innovantes.

Enfin, il faut réfléchir à la mise en place de mécanismes de transition pour les entreprises qui quittent le statut de JEI. Actuellement, la sortie brutale du statut fait courir un risque fort de déstabilisation.

Contribution de l'ACSEL

4.3. ISF TEPA

Objet principal : Modifier le dispositif d'aménagement de l'impôt sur la fortune (ISF) de la loi TEPA avec un volet spécial « *Economie numérique* ».

Cette proposition s'articule selon trois principes qui pourraient être mis en œuvre de façon progressive et indépendante :

1. Augmenter ou supprimer le plafond pour les entreprises innovantes du secteur de l'Economie Numérique (que nous aiderions à qualifier) ;
2. Relever la limite du nombre d'investisseurs (de 50 à 100 investisseurs par exemple) dans les holdings TEPA si elles s'engagent à investir à plus de 50% dans des projets numériques ;
3. Offrir une possibilité de lisser sur 2 à 3 années le paiement de l'ISF dans le cadre d'un investissement dans une PME numérique qui serait supérieur au plafond d'une année.

Contribution de l'ACSEL

5.0 AUTRES MESURES SOUTENUES PAR LES ASSOCIATIONS SIGNATAIRES

CONSTRUIRE UN CADRE FISCAL NUMERIQUE

A défaut de pouvoir construire rapidement un cadre européen de référence en matière de fiscalité numérique, nous proposons d'aligner le taux de TVA français des services en ligne sur les pays européens les mieux disant fiscalement afin de favoriser le développement des activités de sociétés de commerce électronique (françaises ou étrangères) ayant leur siège social en France.

A ce jour, cette TVA est payable (selon une règle valable jusqu'en 2018) au siège social de l'entreprise ce qui induit des taux plus favorables dans les pays européens mieux disant fiscalement que la France.

Cette situation constitue une distorsion de concurrence préjudiciable au développement des activités des entreprises de commerce électronique ayant leur siège social en France.

Contribution de l'ACSEL

CREER UN STATUT DE « VIE INTERNET »

Objet principal : Sur le modèle des VIE, permettre que des diplômés des écoles d'ingénieurs ou de commerce intègrent des PME pour y étudier, mettre en œuvre et animer pendant une certaine période des sites internet « B to B » ayant pour objet la promotion de l'entreprise à l'international.

Objectifs : Participer à l'accroissement de la présence des PME à l'international à travers l'utilisation des nouvelles technologies

Cibles : PME, plutôt B to B, peu/mal équipées en sites Internet orientées développement export

Période concernée / Délai de mise en œuvre : 2-3 ans / immédiat

Jalons principaux : Décision gouvernementale sur l'élargissement des missions des VIE / puis mise en œuvre

Ressources nécessaires : Procédure déjà existante pour la présence des VIE dans les pays étrangers

Partenaires : UBIFRANCE, CCI pour détecter les entreprises (cf : action « 10 000 nouveaux exportateurs »)

Budget : Extension du budget existant

Financeurs potentiels : Idem

Indicateurs : Nombre de VIE / nombre d'entreprises bénéficiaires

Impact : Développement exportation / meilleure insertion des TIC dans les entreprises

Contribution de l'APECA

FAVORISER LA DIFFUSION DES ŒUVRES MUSICALES

Objectifs

Intégrer l'innovation technologique comme canal de diffusion des œuvres musicales. A cette fin, il est nécessaire de définir une logique de concertation favorisant la naissance d'activités économiques autour de l'exploitation numérique des œuvres.

Jalons principaux

- Mettre en place un cadre de concertation rassemblant ayants droits et acteurs privés du numérique ;
- Réaliser une veille technologique afin d'identifier des secteurs émergents, des usages nouveaux autour de la diffusion des œuvres musicales ;
- Intégrer la dimension extra-territoriale de l'Internet et l'évolution du rôle de chaque acteur dans la chaîne de valeur induite par les innovations technologiques ;
- Introduire un principe de réflexion commune en vue d'associer ces nouveaux usages à un modèle économique viable assurant la rémunération des ayants droits ;

Partenaires

- Les éditeurs de contenus et services en ligne, les ayants-droits, les opérateurs télécoms, les associations de protection des consommateurs.

Impact

- Faire de la protection des droits de propriété intellectuelle un préalable de la définition du modèle économique d'une activité de diffusion des œuvres et non un obstacle au développement de l'Economie Numérique ;
- Confronter le rôle social des éditeurs de contenus et de service dans la diffusion des œuvres musicales

Contribution du GESTE

CREER UNE TVA A TAUX REDUIT POUR LA DIFFUSION DE L'ECRIT SOUS FORME NUMERIQUE

Le livre papier bénéficie d'un taux de TVA réduit à 5,5%, tandis que le livre numérique est taxé à 19,6 %. L'alinéa 3 du communiqué officiel publié à l'issue du Conseil européen des Finances indique que la TVA à taux réduit pourra s'appliquer aux « *Books on all physical means of support* ».

Dans le cadre de la conférence de presse donnée à l'issue du Conseil des finances du 10 mars, le Commissaire en charge de la fiscalité et des douanes, Laszlo Kovacs a commenté brièvement ce point de l'accord concernant le livre. Il indique clairement qu'il s'agit bien du « *livre sous toutes ses formes* » et donc que le livre numérique (et pas seulement le livre audio, comme il en était question dans les discussions initiales) sera à terme concerné par le taux de TVA réduit. Pour justifier cette évolution de la fiscalité sur le livre, M. Kovacs a indiqué que la fiscalité du numérique et des contenus imprimés se devait d'être économiquement neutre afin que le développement des contenus numériques ne soit pas freiné par une charge fiscale différenciée selon le type de support.

Le même argument peut s'appliquer à la presse professionnelle et notamment aux revues scientifiques. Le parallèle entre livre numérique et revues scientifiques a d'ailleurs été fait par Nathalie Kosciusko-Morizet, Secrétaire d'Etat chargée du Développement de l'Economie Numérique, à l'ouverture des Assises Professionnelles du SNE au Salon du livre en soulignant la mutation réussie des revues savantes qui ont largement accru leur diffusion en passant au numérique, tout en maintenant leur qualité éditoriale et leurs critères de scientificité. Mais si l'offre numérique existe aujourd'hui, la TVA est l'obstacle le plus important à la circulation de l'information numérique. Une étude du Groupe de Francfort* montre que les taux de TVA actuels sont dommageables pour la compétitivité européenne en affectant le développement de la science à l'intérieur de l'UE.

Le système fiscal actuel ne reflète pas la nouvelle donne de convergence entre médias qui jusqu'ici étaient bien distincts. A l'heure du développement de l'Europe de la connaissance, il est important de favoriser aujourd'hui la croissance de l'édition et de la presse numériques en mettant en place des taux de TVA réduits, sans discrimination entre procédés de diffusion de la pensée.

**Le groupe de Francfort rassemble des acteurs européens du secteur de l'information dans l'enseignement supérieur et la recherche. Le rapport "Survey on the impact of VAT on libraries and the scientific publication markets" publié en 2006 est disponible sur le site web <http://sub.uni-goettingen.de/frankfurtgroup>*

Contribution du GFII

LES ORGANISMES SIGNATAIRES

ACSEL - *Association de l'Economie Numérique*

15, rue de la Banque

75002 Paris

www.associationeconomienumerique.fr

AFNeT - *Association Francophone des Utilisateurs du Net*

20, Bd Malesherbes

75008 Paris

www.afnet.fr

APECA – *Association des Professionnels Européens de la Carte d'Achat*

24, rue des Jeûneurs

75002 Paris

www.association-apeca.org

ASIC – *Association des Services Internet Communautaires*

www.lasic.fr

FFT – *Fédération Française des Télécoms*

11-17, rue de l'Amiral Hamelin

75016 Paris

www.fftelecom.org

GESTE – *Groupement des Editeurs de Services en Ligne*

76, Rue de Richelieu

75002 Paris

www.geste.fr

GFII – *Groupement Français de l'Industrie de l'Information*

25, rue Claude Tillier

75012 Paris

www.gfii.asso.fr

Renaissance Numérique – *Think Tank de l'Internet citoyen en France*

13, rue François Mouthon

75015 Paris

www.renaissancenumerique.org

Syntec informatique – *Chambre Professionnelle des Sociétés de Conseil et de services informatiques, des Éditeurs de Logiciels et des sociétés de Conseil en Technologies*

3, rue Léon Bonnat

75016 Paris

www.syntec-informatique.fr